# Nouveau Manifeste pour l'Education Prioritaire

### Résumé

La refondation de l'Education prioritaire est bien engagée, mais lui donnera-t-on le temps nécessaire pour qu'enfin les enfants des territoires de relégation accèdent à la réussite scolaire et éducative ? Car il faut du temps pour :

- s'approprier le référentiel d'éducation prioritaire,
- faire émerger des collectifs professionnels dans les réseaux,
- constituer un vivier de formateurs en éducation prioritaire,
- rassembler autour de l'école les forces des territoires de l'éducation prioritaire.

C'est pourquoi l'OZP demande à l'ensemble des forces politiques, sociales et syndicales de SANCTUARISER l'éducation prioritaire :

- ses ressources : les personnels sur fonctions spécifiques, les formateurs REP,
- l'aménagement du temps de service des enseignants.
- les réseaux école-collège,
- les pôles de formateurs REP,
- le soutien des associations et des collectivités locales.

L'OZP renouvelle également ses demandes de remédier aux carences que la refondation n'a pas corrigées dans les domaines de la gestion des ressources humaines et du pilotage.

#### LE TEXTE DU MANIFESTE

En 2006, l'OZP a publié un premier « Manifeste pour l'éducation prioritaire » avec 10 propositions pour retrouver son sens. Aujourd'hui, la refondation, engagée en 2014, a redonné son sens à l'éducation prioritaire en choisissant « l'entrée par la pédagogie ».

Ce choix, explicité dans le **référentiel** d'éducation prioritaire, se traduit dans le projet de réseau, un fonctionnement en réseau écoles-collèges et le développement des fonctions de formateurs à l'intérieur des réseaux. Cette entrée se matérialise aussi par l'affectation de **moyens** supplémentaires, permettant certes de limiter le nombre d'élèves par classe, mais donnant surtout la priorité aux projets de réseau, au développement du travail collectif, aux moyens de formation et de concertation.

Alors pourquoi un nouveau Manifeste? Pour éviter que cette Refondation ne soit suivie comme la Fondation en 1981 et comme les 3 relances ultérieures par une période de silence institutionnel, voire d'abandon et même de dénaturation comme en 2007-2012. Mais aussi parce que la refondation n'a pas corrigé toutes les carences apparues dans son histoire.

En effet, malgré des avancées réelles, le sens de cette politique n'est pas partagé par la majorité de l'opinion publique mais aussi par les responsables politiques et syndicaux et par les médias, qui en restent au seul critère de la diminution du nombre d'élèves par classe. Cette politique reste donc toujours précaire. Une remise en cause, avec une nouvelle perte de sens, est toujours possible.

Il importe d'en rappeler le sens après sa refondation.

# **Quel est le sens de l'Education Prioritaire ?**

I- Le système éducatif français prend mal en compte les élèves qui, du fait de leur origine sociale, ne sont pas en connivence avec les valeurs et la culture scolaires. Les effets de la concentration sur certains territoires de ces élèves, déjà défavorisés par le fonctionnement ordinaire du système, sont encore aggravés par ses dysfonctionnements. La proportion d'élèves dont les performances scolaires ne leur permettent pas d'accéder à une qualification est nettement supérieure à ce que la composition sociale de ces territoires permettait d'attendre. C'est un objectif minimum de l'éducation prioritaire de mettre fin à ce dysfonctionnement.

L'éducation prioritaire a été conçue comme une politique dérogatoire au droit commun, devant s'appliquer non pas dans tous les établissements populaires mais exclusivement dans les territoires où le fonctionnement ordinaire du service public ne peut plus être assuré. Initiée ainsi en 1982, cette politique ne devait concerner qu'un nombre limité de zones. L'attribution de postes supplémentaires à ces zones devait se faire à partir d'un projet local inter-degré et inter-partenarial.

- II- Ce projet politique précis, engagé il y a 35 ans, a été continuellement confronté à des difficultés de natures différentes :
- a- Discontinuité dans le pilotage ministériel se traduisant par une suite d'abandons et de relances.
- b- Précarité dans la mise en œuvre par défaut d'impulsion et de pilotage académiques, rouleau compresseur de la gestion, empilement des priorités
- c-Confusion entretenue sur le sens même de cette politique : ainsi perdure l'idée que la seule reconnaissance des difficultés rencontrées par des enseignants dans leur exercice professionnel figurerait dans la labellisation éducation prioritaire conçue comme moyen d'abaisser les effectifs par classe et d'attribuer des avantages indemnitaires. Ce contresens politique majeur doit être dénoncé. L'éducation prioritaire ne saurait constituer la politique de réparation de l'ensemble du système éducatif.
- d- La prise en compte des besoins liés à la scolarisation et à la réussite des enfants des classes populaires doit relever des missions de l'école ordinaire, c'est le sens même du service public d'éducation. Les difficultés rencontrées comme l'aggravation des inégalités sociales et scolaires rendent d'autant plus nécessaire la transformation du système éducatif français.
  - III- La labellisation « éducation prioritaire » ne doit concerner que les établissements scolaires, écoles et collèges pour l'essentiel, situés dans des territoires fortement marqués par les inégalités et les exclusions, repérés à l'échelle nationale et devant faire l'objet d'un traitement politique prioritaire interministériel
  - IV-En opérant cette clarification, la labellisation prend son sens : elle figure le projet local mobilisateur visant à la fois à apprendre à l'ensemble des enfants et des jeunes à « faire société » et à améliorer de façon constante leurs réussites scolaires.

# Les 8 propositions de l'OZP

La refondation de l'Education prioritaire est bien engagée, mais elle a besoin de temps. Le temps de l'éducation, de la réalisation des projets pédagogiques, de la transformation des pratiques professionnelles est un temps long, différent du temps de la délibération et de la décision politiques.

# Il faut du temps pour :

- s'approprier le référentiel d'éducation prioritaire,
- faire émerger des collectifs professionnels dans les réseaux,
- constituer un vivier de formateurs en éducation prioritaire,
- rassembler autour de l'école les forces des territoires de l'éducation prioritaire.

C'est pourquoi l'OZP demande à l'ensemble des forces politiques, sociales et syndicales de SANCTUARISER l'éducation prioritaire et de la renforcer dans 8 directions.

**I-Sanctuariser ses ressources :** les personnels sur fonctions spécifiques, les formateurs REP, l'aménagement du temps de service des enseignants, des dotations en postes tenant compte de la composition sociale des établissements.

#### Des moyens pour entrer par la pédagogie

Entrer par la pédagogie, c'est choisir de ne pas consacrer tous les moyens à la diminution du nombre d'élèves par classe mais d'affecter des ressources importantes pour favoriser le travail collectif et l'évolution des pratiques professionnelles. La priorité budgétaire à l'éducation prioritaire, depuis 2013, se traduit par les postes sur fonctions spécifiques, les moyens de formation en REP+, les postes « plus de maîtres que de classes » dans les écoles et la « pondération » des services en collège.

# L'allocation des moyens à l'ensemble des écoles et collèges en fonction de leur composition sociale.

Le principe a été adopté tenant compte de leur composition sociale et plus seulement de leurs effectifs et de leurs structures pédagogiques. Il a commencé très modestement à s'appliquer dans le premier degré." le principe a été adopté d'une allocation des moyens à l'ensemble des écoles et collèges tenant compte de leurs effectifs et de leurs structures pédagogiques. Il a commencé à s'appliquer très modestement : un indicateur tenant compte de la composition sociale des communes est intégré dans le modèle d'allocation des dotations du 1<sup>er</sup> degré aux académies. Ce principe sera étendu aux collèges. Malheureusement, la redistribution attendue est encore loin d'être significative.

Bien sûr, la taille des classes doit être limitée significativement dans les territoires où se concentre une population défavorisée, mais dans le cadre d'un projet de réseau soutenant une évolution des pratiques pédagogiques et éducatives. Sinon, cette diminution a un coût élevé pour des résultats très limités.

La suppression massive des emplois **de titulaires remplaçants** pendant la période 2007-2012 a causé des dégâts considérables dans les territoires de la politique de la Ville. Plus qu'une stigmatisation due au l**abel** éducation prioritaire, ce sont les conditions d'enseignement très dégradées qui ont accentué la fuite des enseignants et aussi des élèves. Ces dégâts ne sont pas encore réparés.

#### La carte de l'éducation prioritaire : deux niveaux de réseaux, un dispositif resserré.

La carte révisée de l'éducation prioritaire maintient la distinction en deux niveaux de réseaux, établie en 2006 lors de la création des Réseaux Ambition Réussite (RAR). Les efforts se concentrent sur 350 REP+, le cœur de l'éducation prioritaire, qui peuvent bénéficier d'un pilotage et d'un accompagnement institutionnel important sans que les 786 REP soient abandonnés.

Resserrer l'éducation prioritaire, ce n'est pas d'abord concentrer les moyens budgétaires, c'est garantir aux territoires très défavorisés que, grâce à un dispositif dérogatoire, des pratiques susceptibles de réussir y soient mises en œuvre. C'est seulement par un dispositif resserré que l'on peut assurer un accompagnement dense des équipes de terrain, une gestion des ressources humaines affectant sur les fonctions spécifiques et le pilotage les personnes les plus aptes

L'éducation prioritaire ne peut s'étendre à tous les territoires où les enfants de la classe ouvrière sont les plus nombreux : c'est la mission ordinaire du système éducatif de les faire réussir.

### 2- Consolider les réseaux écoles-collège

Faire du nouveau **Cycle 3** (CM1, CM2, 6ème) un maillon fort des réseaux et un instrument de rapprochement des cultures professionnelles.

Les défis posés au système éducatif français exigent beaucoup plus de cohérence et de continuité pédagogiques et éducative, de l'entrée à l'école maternelle jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Ces besoins concernent l'ensemble de l'Ecole, mais c'est d'abord une obligation envers les élèves qui, du fait de leur origine sociale et culturelle, sont les plus éloignés des codes de l'institution scolaire. Or, c'est un des acquis de nombreux réseaux d'Education prioritaire d'avoir engagé la mise en œuvre de ces cohérences et continuités.

Pour donner une bonne assise au réseau et à la construction du cycle 3, il faut un dispositif serré d'accompagnement et une gestion des ressources humaines affectant les personnes les plus compétentes sur les fonctions spécifiques.

# 3- Développer les pôles de formateurs REP+ et dégager du temps pour la formation et le travail collectif.

Depuis la rentrée 2014, la mise en œuvre de la refondation s'est appuyée sur des pôles de formateurs REP (240 aujourd'hui), le plus souvent des acteurs de terrain de l'éducation prioritaire, des coordonnateurs ou des professeurs référents qui ont une expérience de l'action en réseau et ont développé des compétences d'analyse des besoins et d'ingénierie pédagogique. Ces formateurs bénéficient d'une décharge leur permettant ce travail de formation et d'accompagnement.

L'innovation principale est **l'aménagement du temps de service des enseignants** :18 demijournées dans le 1<sup>er</sup> degré et la pondération du temps de service en collège. Pour que cet aménagement et cette pondération ne dégénèrent pas en simple compensation pour travail en milieu difficile, ils doivent s'articuler avec le travail des autres acteurs du réseau : coordonnateur, professeurs référents, formateur REP+ et pilotes.

Ainsi en REP+, la formation, à l'intérieur du réseau, découle de l'analyse des besoins exprimés par les personnels en concertation. Elle répond à ces besoins dans des délais opérationnels, dans les contenus et dans la forme : stages filés, travail continu jusque dans les classes. Elle prend en compte des objectifs transversaux aux disciplines. Elle se poursuit en accompagnement. Elle participe ainsi à l'apparition d'un collectif professionnel.

Développer les programmes de formation, d'échanges entre professionnels, d'accompagnement et de formation-actions sur les nouveaux dispositifs et les pratiques en découlant.

Aux niveaux national et académique, renforcer le rôle et les moyens du Centre Alain Savary et des CAREP.

#### 4- Accentuer la scolarisation des moins de trois ans.

Tenir les engagements pris en faveur de la scolarisation précoce, qui, au même titre que le dispositif « Plus de maîtres que de classes, n'est pas spécifique à l'éducation prioritaire mais qui en constitue un pilier essentiel.

Note: La mise en œuvre de la refondation n'a pas corrigé des carences persistantes qui entretiennent la précarité du dispositif d'éducation prioritaire. L'OZP renouvelle donc dans les propositions suivantes (5 à 8) les demandes formulées dans le Manifeste de 2006 et dans de nombreux documents.

#### 5- Piloter à tous les niveaux.

Faire en sorte que l'Education prioritaire soit réellement une politique prioritaire à tous les niveaux de l'institution scolaire et ne se retrouve pas marginalisée par l'empilement des priorités ou le poids administratif de la gestion.

## 6- Créer des collectifs professionnels.

Développer un pilotage favorisant la création de collectifs professionnels et s'appuyant sur eux.

Que le pilotage local repose à la fois sur la confiance envers les équipes et une solide organisation, condition permettant la bonne continuité des pratiques et la constitution d'une mémoire de réseau.

#### 7- Activer la Gestion des Ressources Humaines

Que la Gestion des Ressources Humaines prenne en compte, pour les affectations des personnels d'encadrement et sur les fonctions spécifiques, les exigences de l'éducation prioritaire. Pour ces postes et seulement pour ces postes, l'OZP est favorable à un recrutement sur profil.

Reconnaitre le travail engagé par les acteurs exerçant dans les fonctions spécifiques.

#### 8- Favoriser la convergence des forces éducatives des territoires.

Au-delà de l'entrée par la pédagogie, organiser la **convergence des forces éducatives** des **territoires** prioritaires autour d'un projet social, éducatif et culturel : partenariat avec les communes, les départements, les parents et les associations. Car, même en se transformant, l'Ecole ne détient pas à elle seule les clefs de la réussite.

En définitive, faire de l'éducation prioritaire le levier de la refondation de la scolarité obligatoire et de la réussite des élèves de tous les territoires.

ANNEXE 1 : Education prioritaire 2006-2016 : une histoire agitée (voir pièce jointe)

ANNEXE 2 : L'entrée par la pédagogie (voir pièce jointe)